



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR

KONFERENZ DER KANTONSREGIERUNGEN
CONFERENCE DES GOUVERNEMENTS CANTONNAUX
 CONFERENZA DEI GOVERNI CANTONALI
CONFERENZA DA LAS REGENZAS CHANTUNALAS



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
Confederaziun svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

S O D K _ Konferenz der kantonalen
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren
 C D A S _ Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales
 C D O S _ Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantonali delle opere sociali

Agenda Intégration Suisse

Adrian Gerber, SEM

29/30 novembre 2018, Journée CII, Saillon, VS

www.agenda-integration.ch

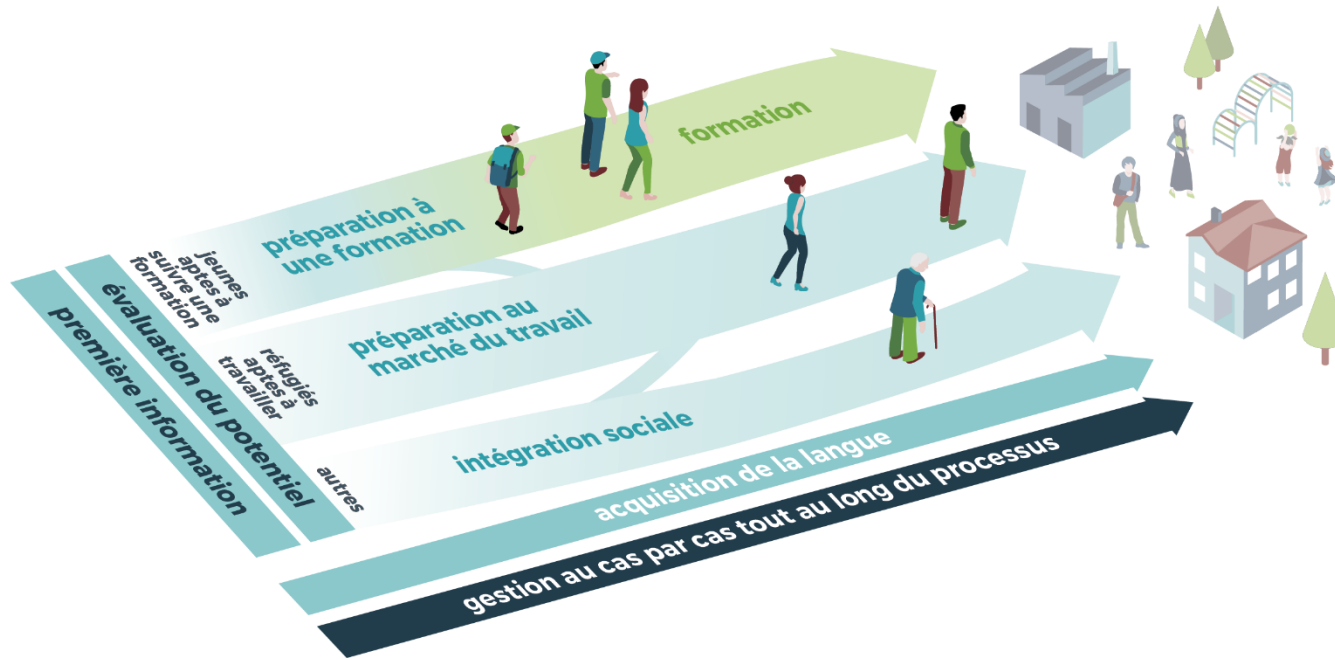
Contexte

- Faible taux général d'activité des AP/R
- Différences entre les cantons
- Taux de protection élevé
- Coûts élevés dans les cantons et les communes

Objectifs en matière d'efficacité

- Tous les réfugiés reconnus et toutes les personnes admises à titre provisoire disposent de **connaissances de base d'une langue nationale** trois ans après leur arrivée.
- 80 % des enfants réfugiés arrivés en Suisse **avant l'âge de quatre ans sont en mesure de se faire comprendre dans la langue parlée** à leur lieu de domicile au moment de commencer l'école obligatoire.
- Cinq ans après leur arrivée, deux tiers des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire âgés de 16 à 25 ans **suivent une formation professionnelle initiale.**
- Sept ans après leur arrivée, la moitié des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire sont **durablement intégrés dans le marché du travail.**
- Après quelques années, tous les réfugiés et toutes les personnes admises à titre provisoire sont **familiarisés avec les habitudes suisses et entretiennent des contacts avec la population locale.**

Processus d'intégration visé



Promotion de première intégration des admis provisoires/réfugiés

1. Première information et besoin d'intégration
2. Conseil (Accompagnement)
3. Langue
4. Aptitude à suivre une formation
Aptitude à accéder au marché du travail
5. Vivre-ensemble (intégration sociale)

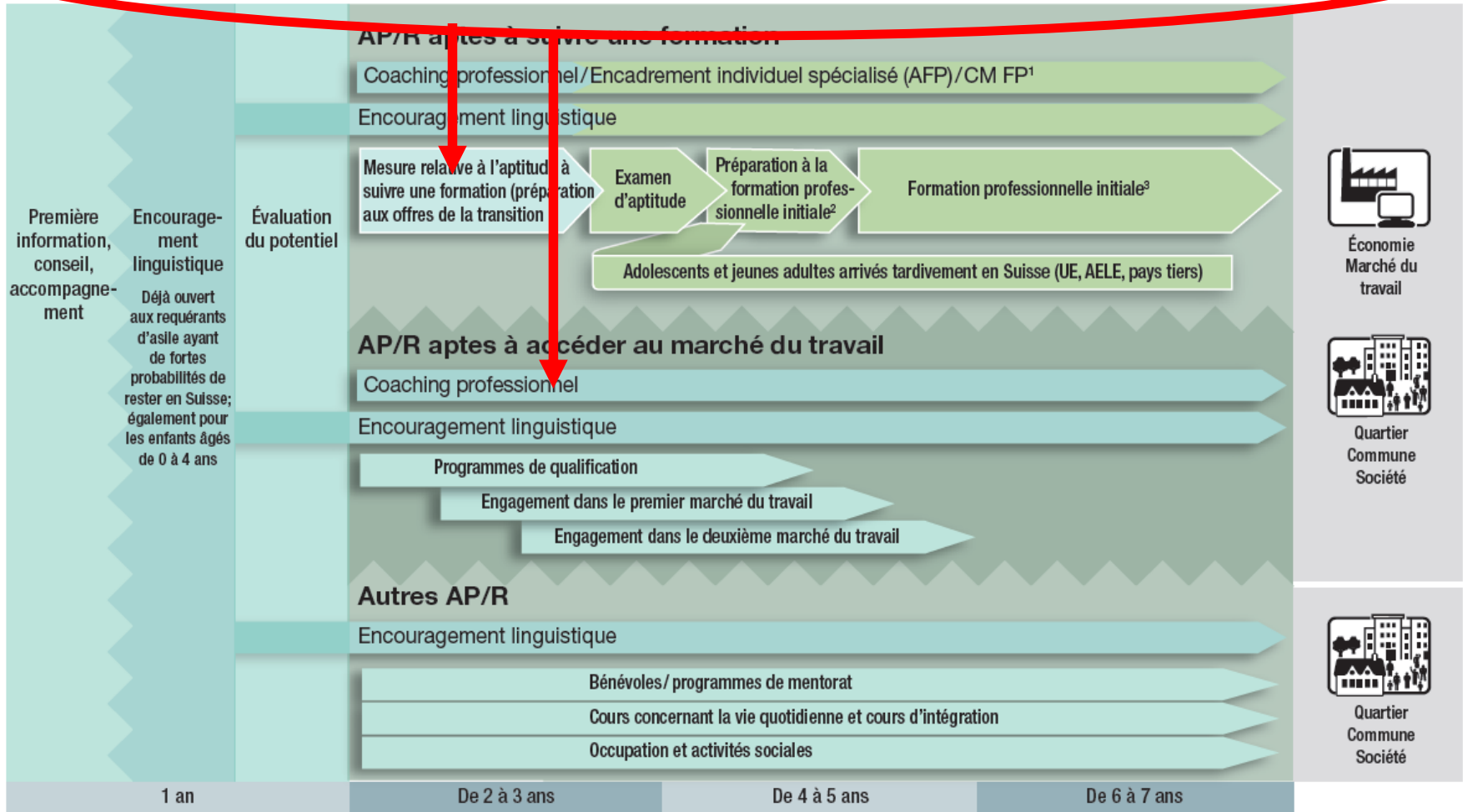
→ L'efficacité des mesures figurant dans l'Agenda Intégration est régulièrement contrôlée.

L'Agenda intégration...

- est un projet à caractère CII
- Collaboration entre les offices et les domaines:
 - Intégration
 - Aide sociale
 - Formation professionnelle
 - Travail
 - Eventuellement AI

Processus d'intégration des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés reconnus (AP/R)

Gestion au cas par cas sur l'ensemble du processus



¹ Case management Formation professionnelle | ² Offres de la transition | ³ Formation professionnelle initiale avec certificat fédéral de capacité (CFC) et Formation professionnelle initiale avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)

Pièce centrale: Gestion continue des cas

les AP/Réf. sont soutenus et prises en charge dans leurs besoins individuels:

- Qui est responsable de la gestion continue des cas?
- Quelles sont les tâches et compétences de l'organisme responsable pendant la phase initiale de la première intégration (pilotage/coordination)?
- Quel Case load?
- Quelles mesures sont déployées pour définir la gestion des cas après l'état des lieux?
- Comment la gestion des cas est-elle documentée ?
- Collaboration/délimitation de la gestion des cas dans l'aide sociale?

Principes de mise en oeuvre

- Le PIC ainsi que l'Agenda Intégration sont un processus.
- Le forfait d'intégration est calculé et versé en fonction du nombre de personnes. L'utilisation des fonds devrait être faite selon les besoins.

Formation professionnelle

Conditions de passage

- Niveau linguistique A2
- Bases scolaires
- Dispositions à la formation
- Connaissances des usages locaux

- Prise de compte des acquis
- Préparation à la formation professionnelle initiale
- Apprentissage prolongé
- Cours d'appui
- Encadrement individuel spécialisé
- Répétition de la procédure de qualification
- Case Management Formation professionnelle

Financement

- **Promotion d'intégration spécifique:** Augmentation des forfaits d'intégration de 6'000 CHF à 18'000 CHF
- **Formation professionnelle:** Selon le mécanisme de financement existant conformément aux dispositions de la loi sur la formation professionnelle

Principes de mise en oeuvre

- Le PIC ainsi que l'Agenda Intégration sont un processus.
- Le forfait d'intégration est calculé et versé en fonction du nombre de personnes. L'utilisation des fonds devrait être faite selon les besoins.

Calendrier mise en oeuvre AIS

5 Juillet 2018	Circulaire AIS 1: Valeurs de référence pour la planification de AIS dans le cadre du PIC 2018-2021
7 Déc 2018	Circulaire 2 AIS: Dépôt projet à mettre en oeuvre dans le cadre du PIC 2018-2021
30 Avril 2019	Dépôt AIS et Actualisation PIC
30 Juin 2019	Analyse projet AIS déposé et Actualisation PIC
15 Août 2019	Remaniement possible du projet AIS déposé par le canton
30 Sept 2019	Signature de la convention complémentaire AIS par les cantons

Phase II de l'Agenda Intégration (Mandats complémentaires)

- Evaluation et adaptation du système de financement dans le domaine de l'asile et des réfugiés reconnus (aide sociale, assistance, intégration)
- Étude d'approfondissement concernant les besoins des jeunes et jeunes adultes arrivés tardivement en provenance des Etats membres de l'UE/AELE et d'Etats tiers